

République Française
 Département du Rhône
 Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 janvier

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	13

L'an deux mille vingt-six le jeudi 15 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 12 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le lundi 12 janvier 2026.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Pouvoirs :

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Raboisson Croppi Laurence

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à M Chavassieux Luc

Secrétaire de séance : M Jean-Jacques Charvolin

D2026_003 Approbation du pacte fiscal et financier

VU Le projet de pacte fiscal et financier approuvé en Conseil Communautaire par délibération n° CC-2025-098 du 4 novembre 2025, lequel comprend notamment :

- une photographie des caractéristiques socio-démographiques et financières des communes et de la COPAMO,
- une prospective financière de cette dernière incluant un plan pluriannuel d'investissement à jour et provisionnant des mesures de restrictions financières imposées par l'Etat aux EPCI,

CONSIDERANT

- l'imbrication fiscale et financière entre la COPAMO et ses communes membres,
- l'intérêt de la coopération intercommunale afin d'assurer une optimisation des ressources locales et une solidarité financière au sein du territoire,
- l'intérêt d'offrir une visibilité fiscale et financière aux collectivités du territoire dans le contexte national d'incertitudes budgétaires,
- la volonté commune d'acter ces objectifs et les moyens de leur mise en œuvre, en particulier au travers des attributions de compensation, des fonds de concours et de la mutualisation,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

D'approuver le pacte fiscal et financier annexé à la présente délibération

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

**Le Maire
Luc Chavassieux**

